

CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT  
DES INFORMATIONS FINANCIERES



**LA LUTTE CONTRE  
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX &  
LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

**RAPPORT TRIMESTRIEL**

**Avril – Mai – Juin 2014**

## SOMMAIRE

	Pages
<b>LES ACRONYMES.....</b>	<b>03</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>06</b>
<b>I – LE TRAITEMENT DES DECLARATIONS D'OPERATIONS</b>	
<b>SUSPECTES (DOS).....</b>	<b>08</b>
A - Statistiques des DOS.....	08
B - Typologies des DOS .....	24
C - Recommandations relatives aux DOS.....	28
<b>II – LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION.....</b>	<b>29</b>
A - Coopération nationale.....	29
B - Coopération internationale.....	34
C - Renforcement des capacités.....	39
<b>III – LES PERSPECTIVES.....</b>	<b>45</b>
A - Suivi du plan d'actions.....	45
B - Autres recommandations.....	46
C - Les défis.....	49
 <b>CONCLUSION.....</b>	<b>52</b>

# LES ACRONYMES

SIGLES	Définitions
APBEF	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
APIM	Association Professionnelle des Institutions de Micro Finance
ANR	Agence Nationale de Renseignement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBC/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
CNAD	Comité National Anti Drogue
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers

CTIF Belge	Cellule de Traitement des Informations Financières de la Belgique
DGD	Commissariat des Douanes et droits indirects
DGI	Commissariat des Impôts
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
E M	Evaluation Mutuelle
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FINCEN	Financial Crimes Enforcement Network
FIU	Financial Intelligence Unit
FMI	Fonds Monétaire International
GAFI	Groupe d'Action Financière
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
	Groupe de Revue de l'Evaluation
GTEMM	Groupe de Travail sur les Evaluations Mutualisées et leur Mise en œuvre
IMF	Institution de Micro Finance
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MOU	Memorandum Of Understanding (accords de coopération)

OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONECCA	Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OTR	Office Togolais des Recettes
PAP	Programme d'Action Prioritaire
PER	Programme Economique et Régional
PNI	Programme National Intégré
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
REM	Rapport d'Evaluation Mutuelle
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SFD	Système Financier Décentralisé
TRACFIN	Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers Clandestins (France)
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine

## INTRODUCTION

Le deuxième trimestre de l'année 2014 a été riche en activités menées par la CENTIF-TG dont les plus saillantes se résument comme suit :

- la présentation par le Togo du troisième rapport de suivi sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'Evaluation Mutuelle du dispositif LBC/FT à la 21<sup>ème</sup> Plénière du GIABA tenue à Niamey, au Niger, du 06 au 10 mai 2014 ;
- la tenue d'un séminaire pour la révision du plan triennal 2014-2017 de la Stratégie Nationale en matière de LBC/FT les 27 et 28 mai 2014 à Lomé ;
- la formation aux divers outils d'investigations d'INTERPOL par le BCN ;
- la participation à plusieurs séminaires et travaux relatifs notamment à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique sur le plan national ;
- la consolidation des engagements pris en LBC/FT à travers divers travaux et séminaires au niveau international ;
- la sensibilisation, la formation et la vulgarisation des textes en matière de LBC/FT au niveau des régions du Togo.

Le nombre de déclarations d'opérations suspectes (DOS) recensées au cours du deuxième trimestre de l'année 2014 s'est chiffré à onze (11), contre un enregistrement nul le trimestre précédent.

S'agissant du renforcement des capacités par la CENTIF-TG, la mise en exécution du planning de formation en matière de LBC/FT élaboré pour les cinq régions du Togo s'est poursuivie au cours du trimestre, en collaboration avec le Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (CIMSA - LBA/FT). Ainsi, faisant suite à la réunion au siège de la CENTIF-TG avec le CIMSA-LBA/FT, un séminaire de sensibilisation et de formation des acteurs de la région septentrionale du Togo s'est tenu à Dapaong les 15 et 16 avril 2014.

Concernant les membres et le personnel, un séminaire sur l'utilisation des outils et services intégrés au système de communication I-24/7 a été animé par le BCN (Bureau Central National) Lomé au siège de la CENTIF-TG du 23 au 24 juin 2014.

Quant aux assujettis issus des institutions financières, une formation en LBC/FT a été organisée conjointement les 26 et 27 juin 2014 à l'Hôtel Sancta Maria de Lomé par le groupe Fourtrust Management Risk du Bénin et la CENTIF-TG.

Le trimestre a connu également la participation active de la CENTIF-TG à d'importants séminaires et travaux en LBC/FT à l'extérieur : Sénégal, Cameroun, Pérou et France.

A la lecture des demandes d'information ayant transité par le système es.w du Groupe Egmond et au vu des multiples accords de partenariat envisagés, l'on pourra dire que la coopération régionale, sous-régionale et internationale se renforce davantage au fil du temps.

L'adhésion de la CENTIF-TG au Groupe Egmont l'a conforté en ce sens qu'elle lui a ouvert la porte sur un autre monde de renseignements dans le circuit financier, lui permettant de disposer des informations et d'augmenter sa capacité opérationnelle. D'ailleurs la CENTIF-TG demeure convaincue que la lutte contre la délinquance financière et le crime organisé nécessite une logique de coalition internationale, basée sur des échanges d'informations fiables et sécurisées.

Le présent rapport qui retrace les faits majeurs du deuxième trimestre 2014, comparé à la même période des trois années précédentes, s'articule autour de trois points essentiels à savoir :

- le traitement des DOS,
- la coopération,
- les perspectives.



## I – LE TRAITEMENT DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

### A – STATISTIQUES DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES (DOS)

De janvier à fin juin 2014, la CENTIF a enregistré au total onze (11) DOS réparties comme suit :

- deux (02) DOS en avril,
- deux (02) DOS en mai,
- sept (07) DOS en juin.

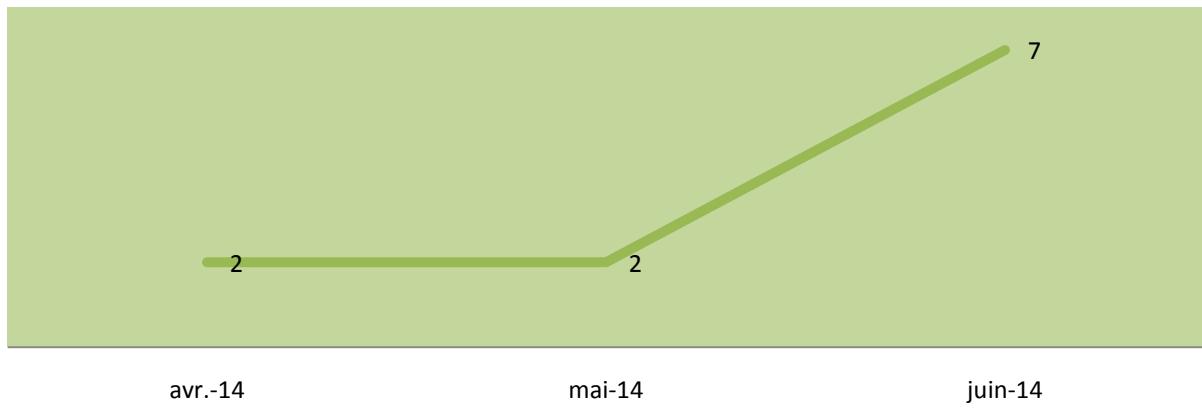
Toutes ces DOS qui émanent exclusivement des banques commerciales sont en cours d'étude.

<b>Tableau des DOS reçues par mois et par assujettis depuis le début de l'année 2014</b>	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
<b>Banques</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>07</b>	<b>11</b>
Micro finances	00	00	00	00	00	00	00
La Poste	00	00	00	00	00	00	00
Administration	00	00	00	00	00	00	00
Autres	00	00	00	00	00	00	00
<b>TOTAL</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>07</b>	<b>11</b>
Nombre de rapports transmis au Parquet au cours du trimestre	00	00	00	00	00	00	00
Nombre de dossiers classés au cours du trimestre	00	00	00	00	00	00	00

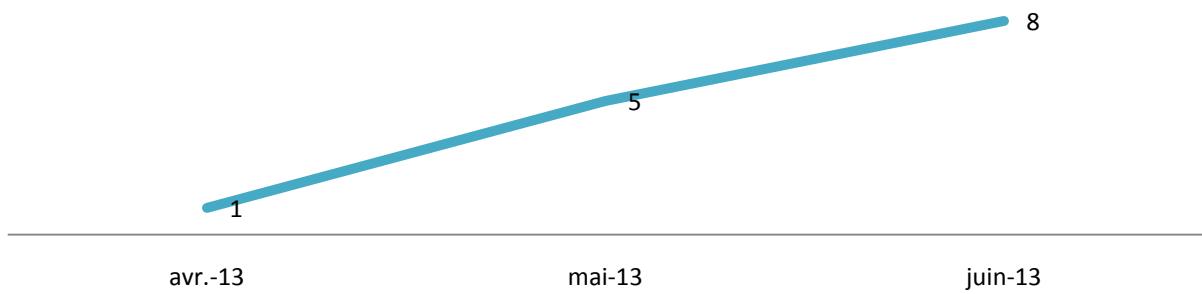
<b>Tableau des DOS reçues par assujettis aux deuxièmes trimestres des années 2011-2014</b>	Deuxième trimestre 2011	Deuxième trimestre 2012	Deuxième trimestre 2013	Deuxième trimestre 2014
Banques	09	02	14	11
Micro finances	01	00	00	00
La Poste	00	01	00	00
Administration	00	00	00	00
Autres	00	00	00	00
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>03</b>	<b>14</b>	<b>11</b>

## 1.2 - Evolution comparative des DOS au cours des trimestres

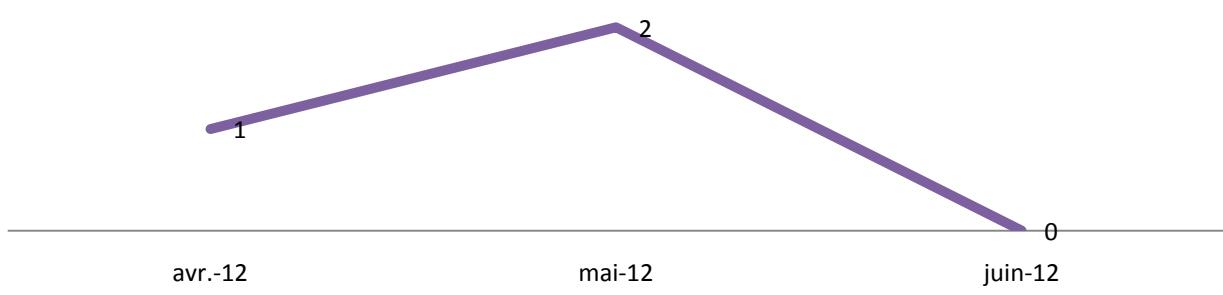
***Evolution mensuelle des DOS du 2ème trimestre 2014  
(11 DOS)***



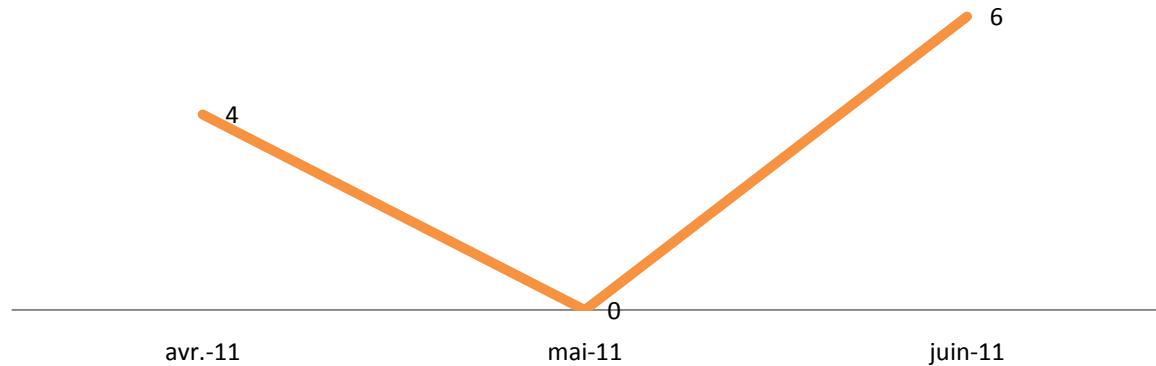
***Evolution mensuelle des DOS du 2ème trimestre 2013  
(14 DOS)***



***Evolution mensuelle des DOS du 2ème trimestre 2012  
(03 DOS)***



**Evolution mensuelle des DOS du 2ème trimestre 2011  
(10 DOS)**



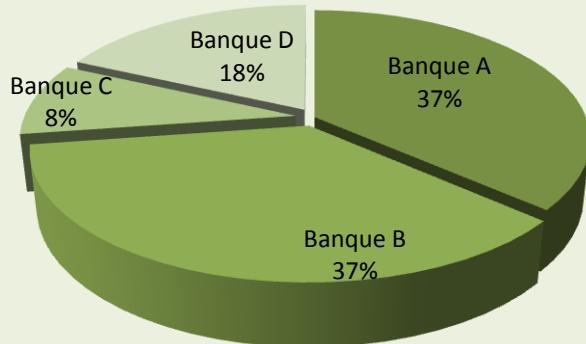
Pour les périodes sous revue, les pics en matière de BC/FT semblent se situer à la fin du mois de juin, à l'exception du deuxième trimestre 2012 qui reste marqué par une faiblesse des activités (3 DOS au total).

Ce regain périodique semble indiquer qu'il existe un parallélisme d'évolution entre la reprise des activités commerciales et celles des infractions de BC/FT.

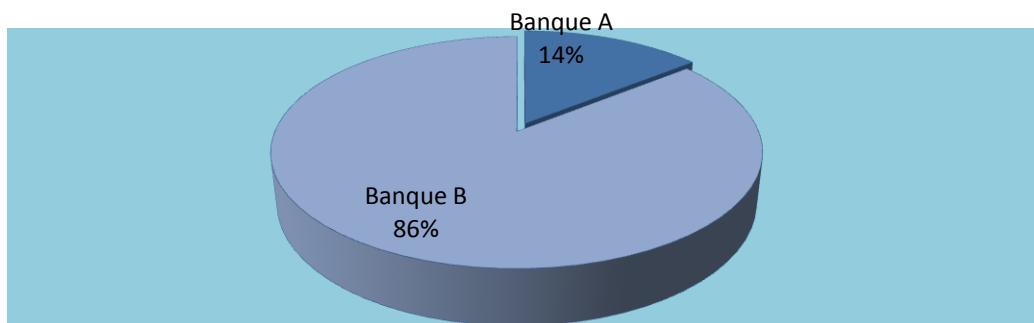


## 2 – Répartition des DOS selon les sources ou les assujettis

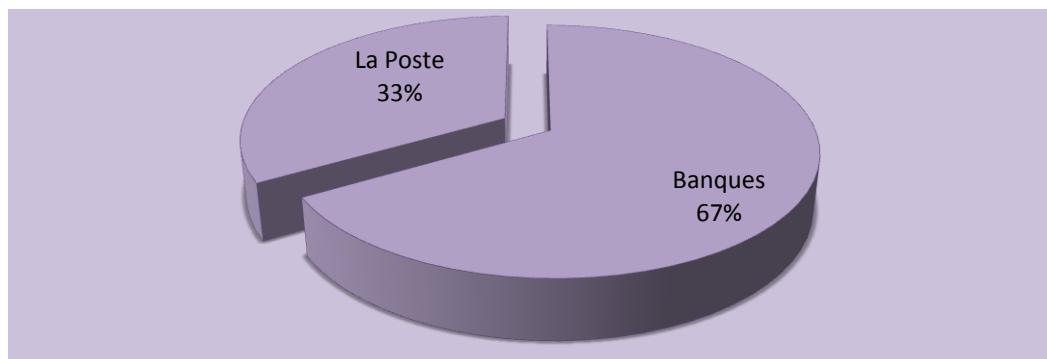
**Répartition selon les sources bancaires au 2ème trimestre  
2014**



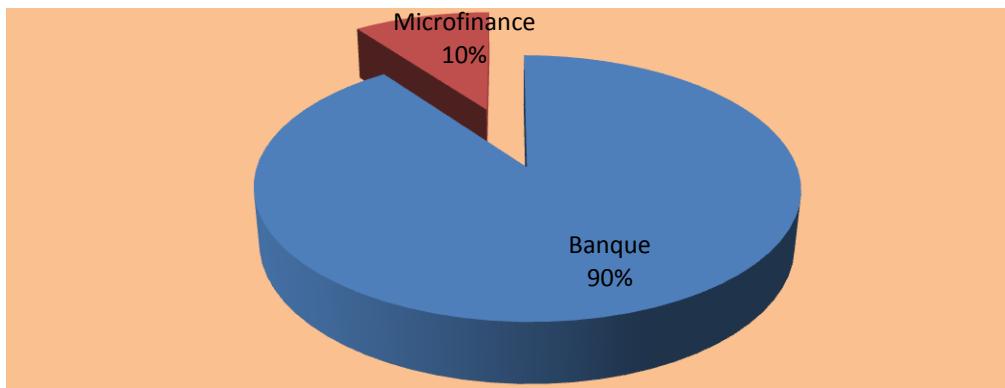
**Répartition selon les sources bancaires au 2ème trimestre  
2013**



**Répartition selon les sources au 2ème trimestre 2012**



**Répartition selon les sources au 2ème trimestre 2011**



Les déclarations d'opérations suspectes (DOS) du deuxième trimestre 2014 émanent exclusivement des banques commerciales : aucun autre assujetti n'a transmis de DOS à la CENTIF-TG.

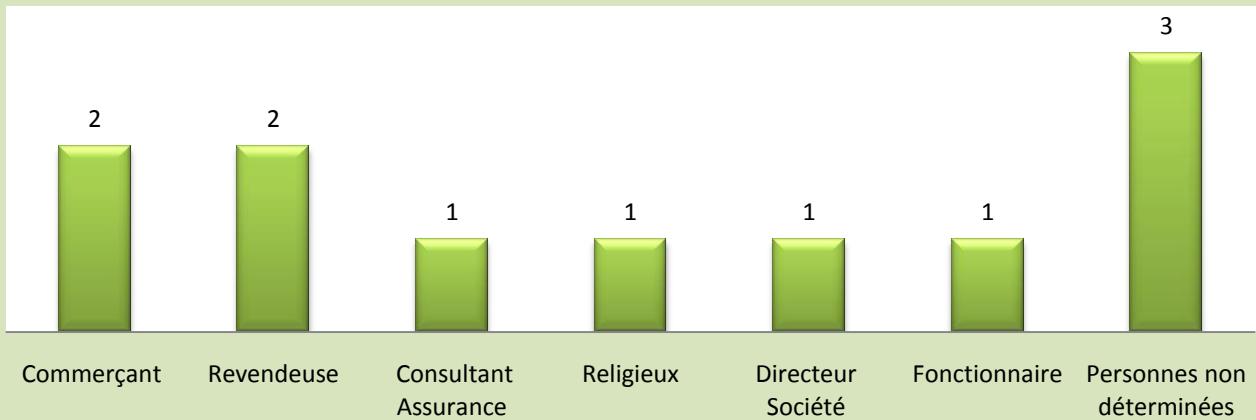
La restriction des sources de transmission a été une préoccupation pour la CENTIF-TG qui n'a cessé d'interpeller les autres assujettis des institutions financières telles que les assurances, les changeurs manuels, les sociétés de transmission rapide de fonds etc.

Des actions de sensibilisation ont été également faites par la CENTIF-TG à l'endroit des EPNFD définies par deux lois uniformes.

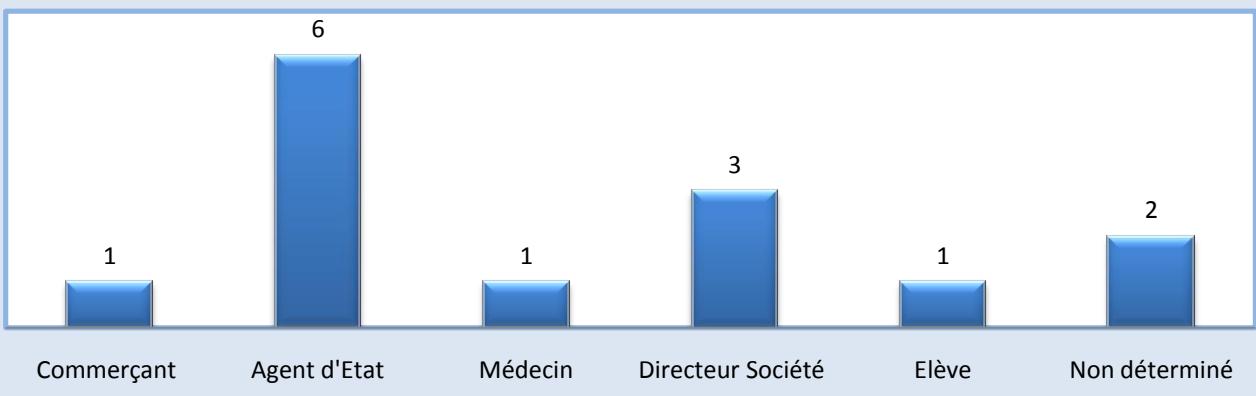
D'une manière générale, la qualité des informations transmises par les assujettis s'est nettement améliorée ; celle-ci peut être le résultat de la sensibilisation menée par la CENTIF-TG.

### 3 – Répartition des DOS selon les secteurs d'activités des suspects

**Répartition selon les secteurs d'activités au 2ème trimestre 2014**



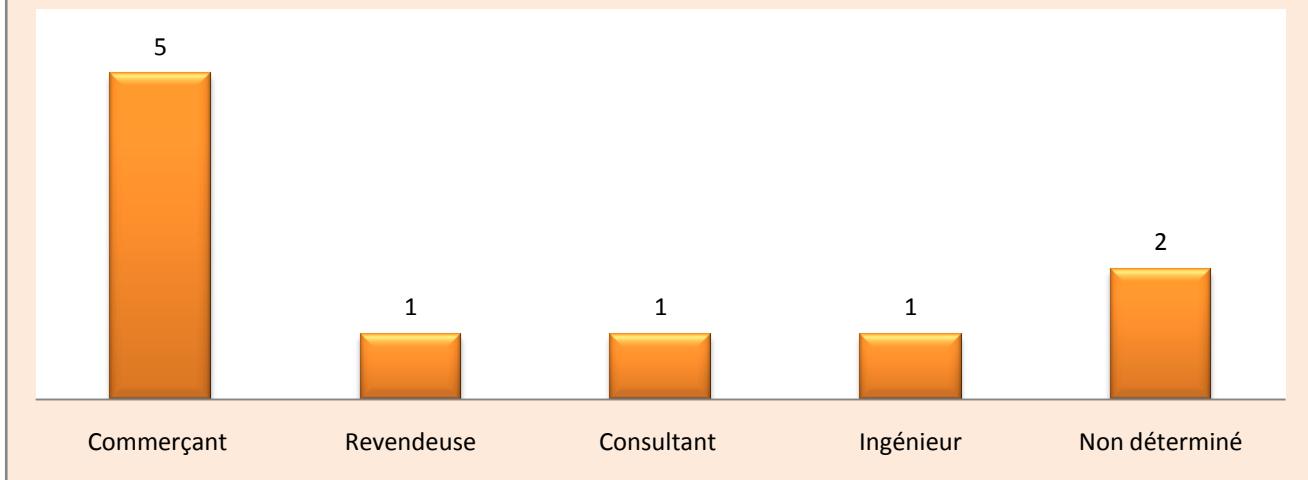
**Répartition selon les secteurs d'activités au 2ème trimestre 2013**



**Répartition selon les secteurs d'activités au 2ème trimestre 2012**



**Répartition selon les secteurs d'activités au 2ème trimestre 2011**



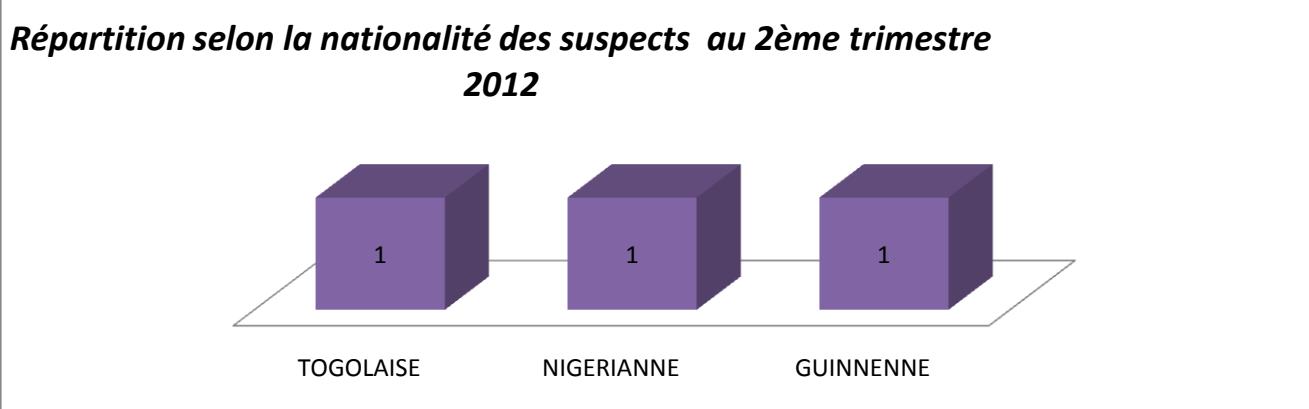
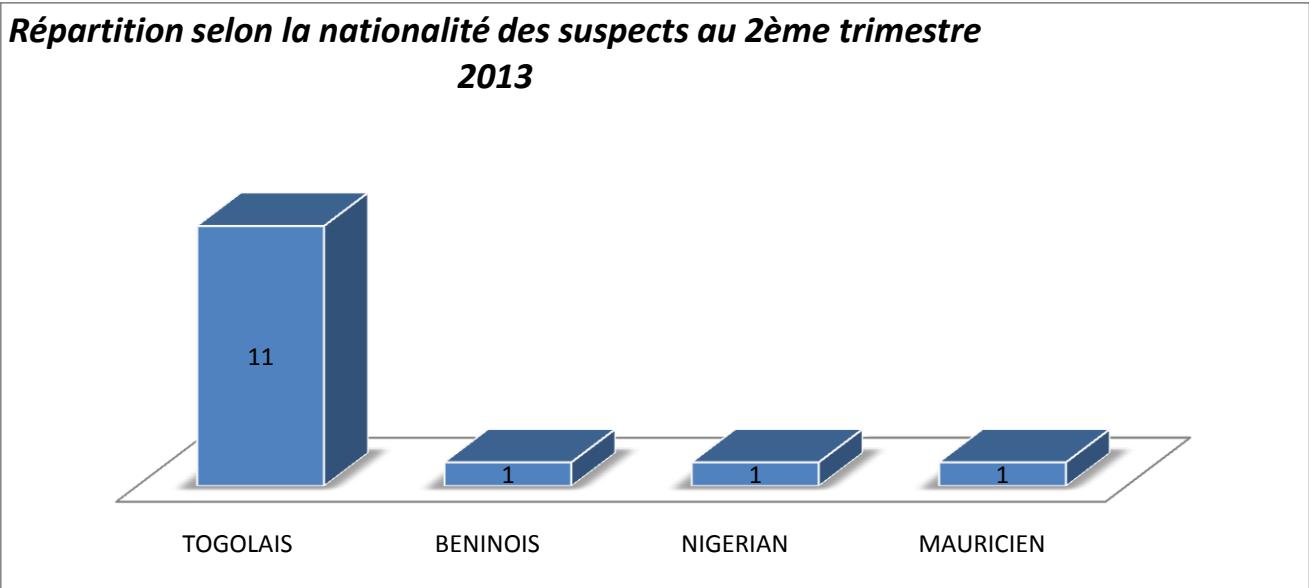
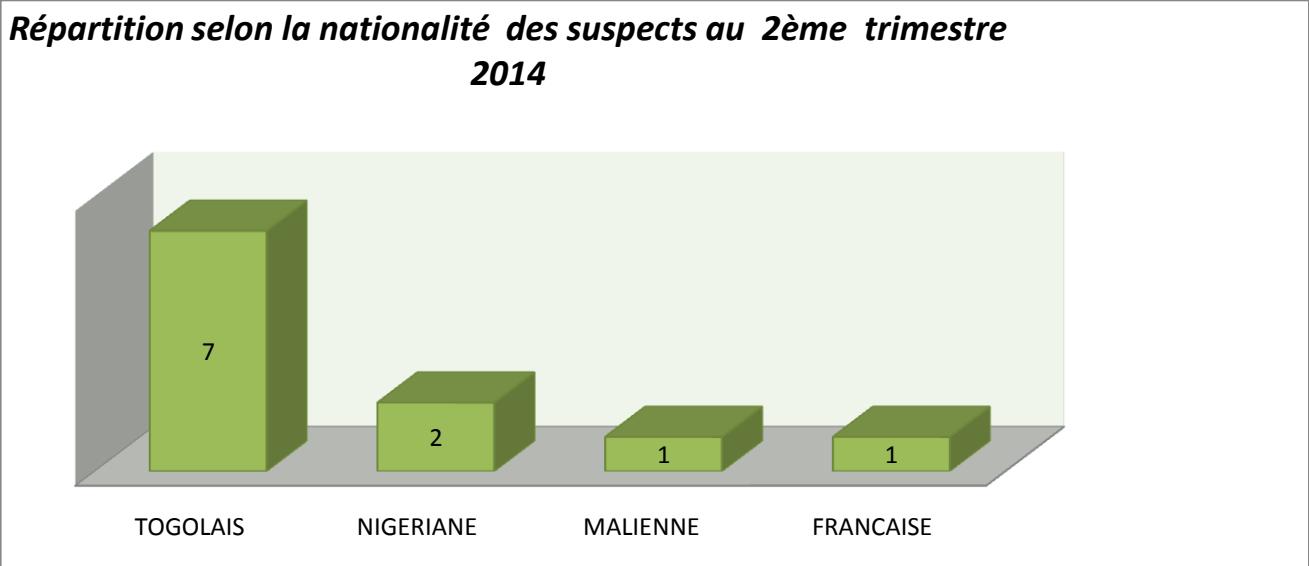
On note au cours des trimestres une dominance tout à fait normale du secteur commercial (commerçant, revendeur, directeur de société), liée à l'ampleur de leur activité, à l'utilisation du cash pour les règlements et aux risques inhérents au secteur.

Les personnes non déterminées sont celles dont l'identité n'a pu être vérifiée du fait de la non possession d'une pièce d'identité au moment des faits et de la non conclusion des enquêtes les concernant.

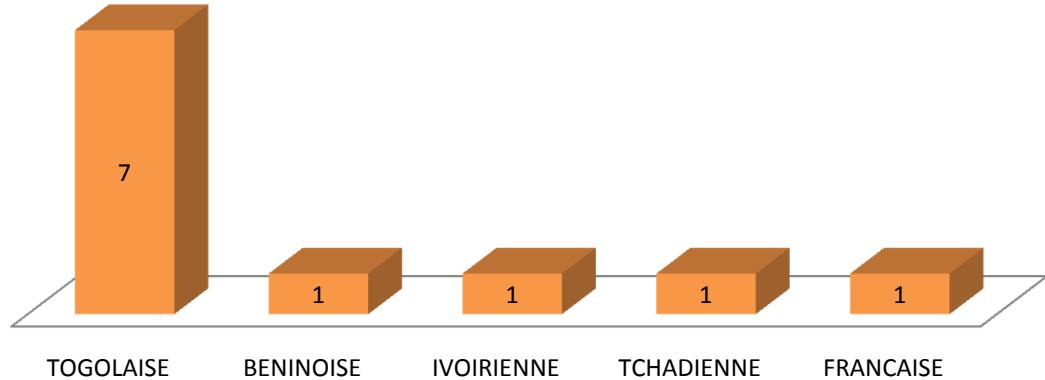
On relève au cours du deuxième trimestre 2014 une diminution du nombre des fonctionnaires, ce qui peut s'expliquer par la fin des indemnisations de l'Etat pour empiètements ou dépossession liés aux travaux d'utilité publique.

Par suite de réalisation des travaux d'infrastructure, l'Etat avait procédé à des dédommagements des victimes parmi lesquelles figuraient les agents de l'Etat. : de nombreux versements en espèces avaient alors suscité des DOS.

#### 4 – Répartition des DOS selon la nationalité des suspects



**Répartition selon la nationalité des suspects au 2ème trimestre  
2011**



**Les Togolais restent toujours en tête de liste au cours des trimestres.**

**Les Nigérians sont souvent impliqués dans des virements à origine douteuse ou dans la cybercriminalité.**

**Du fait des complicités, plusieurs nationalités peuvent agir ensemble dans un même dossier, surtout dans les cas d'escroquerie ou de cybercriminalité.**



## 5 – Répartition des DOS par zone géographique des suspects

### Au deuxième trimestre 2014

AUTRES ENTITES SOUS REGIONALES		NATIONALITE	Nombre	Pourcentage
		FRANCAISE	01	09%
CEDEAO	UEMOA	NIGERIANNE	02	18%
		MALIENNE	01	09%
		TOGOLAISE	07	64%
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>		<b>100%</b>

### Au deuxième trimestre 2013

AUTRES ENTITES SOUS REGIONALES		NATIONALITE	Nombre	Pourcentage
		MAURICIENNE	01	8%
CEDEAO	UEMOA	NIGERIANNE	01	8%
		BENINOISE	01	8%
		TOGOLAISE	11	84%
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>		<b>100%</b>

### Au deuxième trimestre 2012

ENTITE SOUS REGIONALE		NATIONALITE	Nombre	Pourcentage
CEDEAO	UEMOA	GUINEENNE	01	33%
		NIGERIANNE	01	33%
		TOGOLAISE	01	34%
<b>TOTAL</b>		<b>03</b>		<b>100%</b>

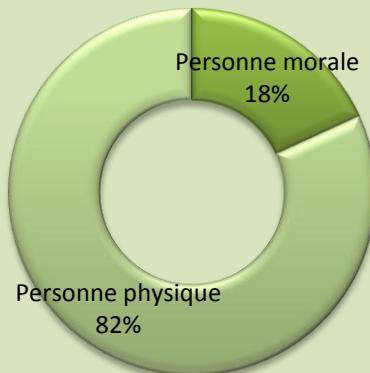
### Au deuxième trimestre 2011

AUTRES ENTITES SOUS REGIONALES		NATIONALITE	Nombre	Pourcentage
CEDEAO	UEMOA	TCHADIEN	01	10%
		IVOIRIENNE	01	10%
		BENINOISE	01	10%
		TOGOLAISE	07	70%
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>		<b>100%</b>

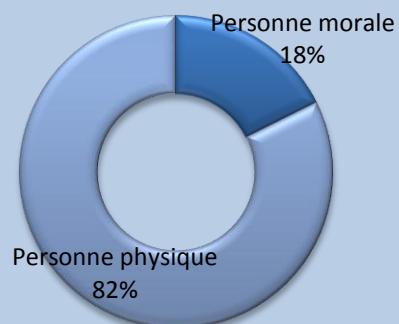
Les Togolais tirent à la hausse la zone UEMOA, suivie souvent par la CEDEAO. D'une manière générale, presque toutes les zones géographiques ont été régulièrement impliquées et souvent par le biais d'individus à double nationalité.

## 6 – Répartition selon la personnalité juridique des suspects

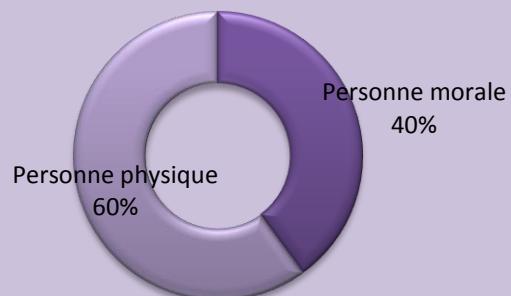
***Personnalité juridique au 2ème trimestre 2014***



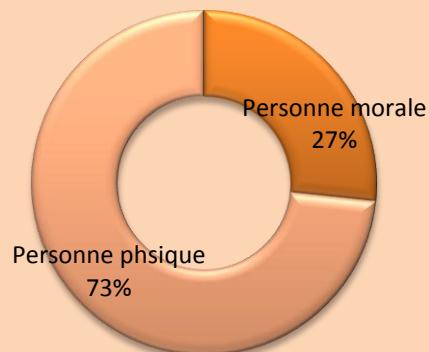
***Personnalité juridique au 2ème trimestre 2013***



***Personnalité juridique au 2ème trimestre 2012***



**Répartition selon la personnalité juridique au 2ème trimestre  
2011**



**Des individus, notamment des dirigeants d'entreprises ont quelques fois agi pour leur propre compte ainsi que pour le compte de leur entreprise.**



## 7 - Répartition des DOS selon les montants

### A - Au 2ème trimestre 2014

MONTANT EN FCFA	DEVISES	NOMBRE DE DOS	TYPE D'INFRACTION
1 379 842 502		1	Fonctionnement atypique de compte
99 000 000		3	Opérations en numéraires suspectes en FCFA
191 000 000		1	Opérations en numéraires suspectes en USD
1 351 662 250		4	Transferts suspects reçus de l'étranger
1 06 050 000		2	Opérations sur carte bancaire
<b>TOTAL</b>	<b>3 127 554 752</b>	<b>11</b>	

### B- Au 2ème trimestre 2013

MONTANT EN FCFA	DEVISES	NOMBRE DE DOS	TYPE D'INFRACTION
66 508 000		03	Opérations inhabituelles
52 766 705		03	Remises de chèques suspectes
79 000 000		02	Fonctionnement atypique de compte
21 500 000		01	Opérations complexes et suspectes
40 000 000		01	Opérations en numéraires suspectes
12 311 000		01	Opérations non adaptées au profil client
25 746 312	Euros	01	Virement reçu suspect
87 367 000		01	Activités suspectes
498 000	USD	01	Tentative échange faux billets de banque
<b>TOTAL</b>	<b>385 697 017</b>	<b>14</b>	

### C- Au 2ème trimestre 2012

MONTANT EN FCFA	DEVISES	NOMBRE DE DOS	TYPE D'INFRACTION
1 677 835 000		01	Non maîtrise de l'activité réelle du client
19 725 580		01	Faux et usage de faux
49 163 977	Euros	01	Absence de motif économique
<b>TOTAL</b>	<b>1 746 724 557</b>	<b>03</b>	

### A) - Au 2ème trimestre 2011

MONTANT EN FCFA	DEVISES	NOMBRE DE DOS	TYPE D'INFRACTION
10 000 000 000		02	Fraude sur marché public
5 000 000		01	Versement en numéraires
3 279 785	Euros	01	Cybercriminalité
524 765	Euros	02	Tentative échange faux chèques de voyage
Non déterminé		02	Détournements de fonds
Non déterminé		02	Escroquerie – Abus de confiance
<b>TOTAL</b>	<b>+ 10 000 000 000</b>	<b>10</b>	

Le récapitulatif des montants en rapport avec le nombre de DOS au cours du deuxième trimestre 2014 se présente comme suit :

- Le deuxième trimestre 2014 qui enregistre onze (11 DOS) représente un montant total de FCFA 3 127 554 752.

Ce montant est porté par deux opérations : une gestion peu orthodoxe d'un compte alimenté par une subvention pour FCFA 1.379.842.502 destinée à la construction d'un immeuble social et des virements suspects reçus de l'étranger , dont l'encaissement d'une autre subvention non vérifiée de FCFA 1.000.000.000 pour la construction d'une église.

En comparaison avec les autres trimestres, la situation est la suivante :

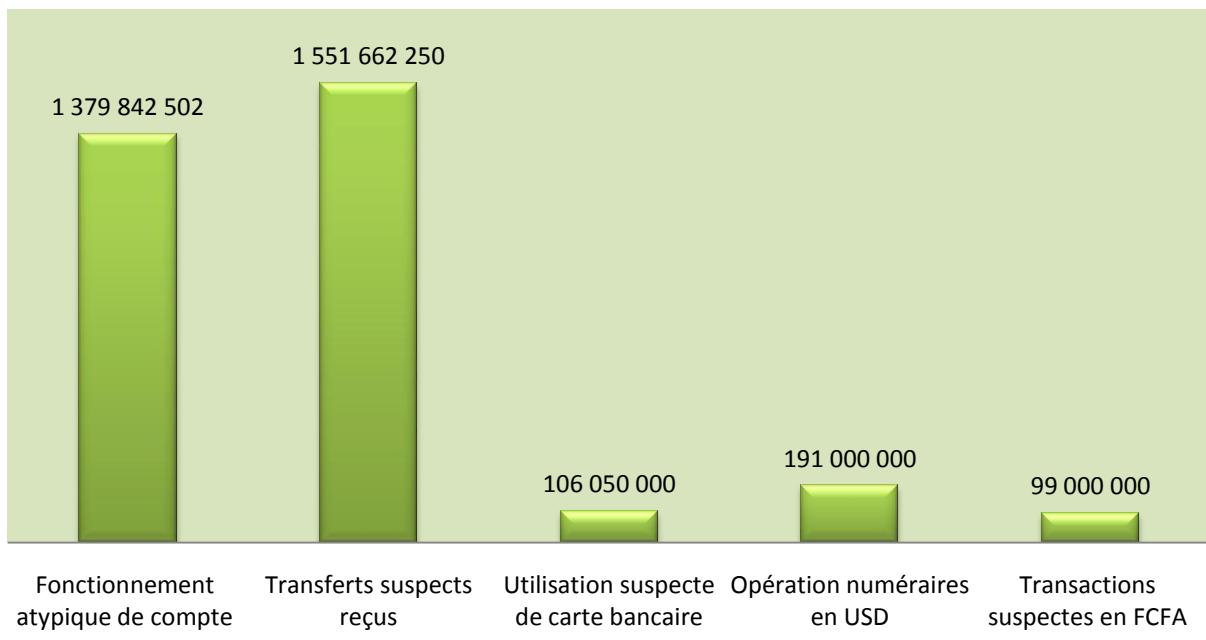
- Le deuxième trimestre 2013 est lié aux opérations en numéraires des agents de l'Etat : 14 DOS pour un montant total de FCFA 385 697 017

Les montants engagés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013 ont été relativement faibles du fait de la qualité des suspects, pour la plupart des fonctionnaires pour leurs opérations en numéraires, des remises de chèques et autres opérations en inadéquation avec leur revenu réel qu'ils n'ont pas pu justifier.

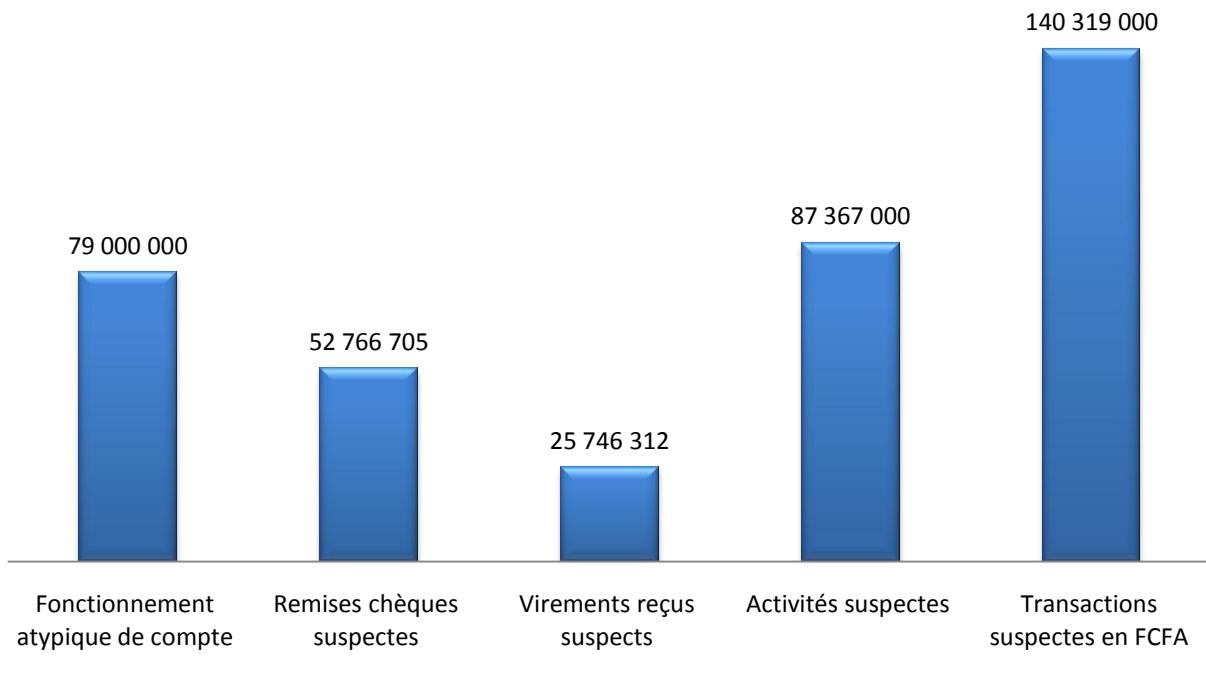
- Le deuxième trimestre 2012 est justifié par d'intenses activités commerciales : 03 DOS pour FCFA 1 746 724 557.
- Le deuxième trimestre 2011 est relatif à une fraude énorme sur l'attribution de marché public : 10 DOS pour plus de FCFA10 000 000 000.

## 8 - Répartition des DOS selon les indices ou infractions

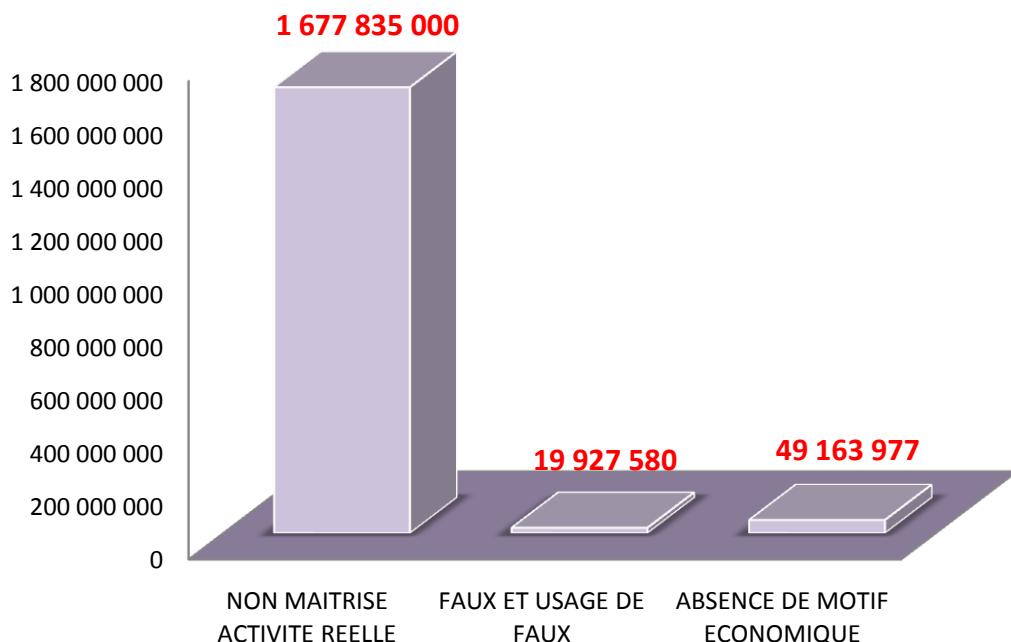
**Répartition selon les indices ou types d'infraction au 2ème trimestre 2014**



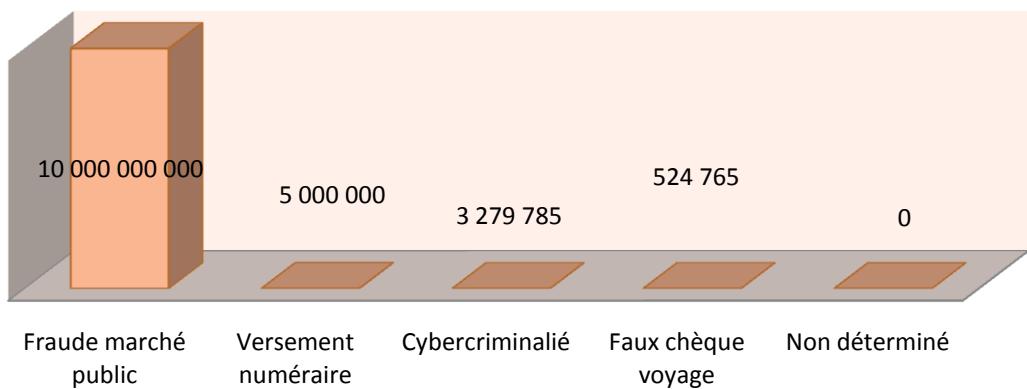
**Répartition selon les indices ou types d'infraction au 2ème trimestre 2013**



**Répartition selon les indices ou infractions au 2ème trimestre 2012**



**Répartition des DOS selon les montants et les indices au 2ème trimestre 2011**



**Le fonctionnement atypique de compte et les virements reçus sans détermination de l'origine ou sans justificatifs économiques sont les principaux indices de BC/FT relevés.**

**D'habitude, ce sont les transferts frauduleux et les opérations en numéraires qui tirent fortement la barre vers le haut.**

## B – TYPOLOGIE DES DOS

Les transferts suspects reçus de l'étranger sont ceux dont l'origine et le motif économique sont difficilement probants. Ils s'apparentent souvent aux butins tirés de la cybercriminalité.

Le fonctionnement atypique de compte en question ce trimestre est une gestion peu orthodoxe des subventions reçues pour l'exécution de projets de réalisation d'immeuble d'ordre social.

Les transferts reçus de l'étranger correspondent à des opérations inhabituellement réalisées par des personnes à titre individuel, ne correspondant pas à leur profil, sans qu'aucune justification économique n'accompagne ces transactions.

Les transactions en numéraires en FCFA constituent une faible portion des DOS transmises par les banques au cours du deuxième trimestre 2014.

D'une manière générale, l'analyse typologique des dossiers enregistrés a pour objectif d'établir un aperçu des grandes tendances constatées en matière BC/FT afin de mieux cibler les menaces qui pèsent sur le pays.

L'objectif est de formuler des recommandations sur le plan opérationnel et éventuellement sur le plan législatif. La CENTIF traite les déclarations de soupçon en vue de saisir au besoin le Parquet, et aussi de constituer une banque de données pour établir le cas échéant une typologie du blanchiment.

La toute première appréciation des opérations suspectes incombe aux professionnels assujettis qui sont tenus, de par la loi, d'informer la CENTIF-TG en indiquant les indices de blanchiment ou de financement du terrorisme, pouvant orienter les analyses. Il convient de rappeler que cette obligation est assortie d'une préservation de l'anonymat du déclarant par la CENTIF-TG.

En attendant la conclusion des enquêtes, l'étude de typologie du présent rapport se résume à la narration des faits tels que rapportés par les assujettis.

## DETAILS DES CAS RELEVES AU COURS DEUXIEME TRIMESTRE 2014

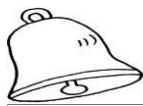


### Cas relatifs aux transferts reçus de l'étranger

- 1) En quinze (15) opérations et sur trois (3) années, un ressortissant de la CEDEAO perçoit de l'étranger des virements sur son compte ouvert sur présentation d'une attestation notariale pour un montant total de **FCFA 63.068.301**  
L'alerte concernant ce client a été donnée par une banque parisienne.
- 2) Quatre (4) transferts reçus de l'étranger ont permis à un ressortissant de l'Union Européenne, consultant en assurance, de bloquer sur quatre (4) différents dépôts à terme une somme totale de **CFA 228 125 388**
- 3) Un individu n'a pas pu justifier les virements reçus chiffrés en deux opérations à **FCFA 60.468.561**.  
Par ailleurs le document d'identification (passeport) a été rempli à la main.
- 4) Virement reçu de la maison mère par un religieux d'une somme de **FCFA 1.000.000.000** pour l'acquisition d'un immeuble.  
Les actes ont été passés devant notaire et dix sept (17) comptes ont été ouverts pour cette opération.

#### Indicateurs d'alerte

- volume élevé du virement reçu de l'étranger,
- incohérence avec l'activité principale connue du client,
- le lien entre le bénéficiaire et les donneurs d'ordre n'est pas clairement défini,
- absence de justificatifs convaincants par le client.



### **Cas relatifs aux opérations inhabituelles et non justifiées, ne correspondant pas au profil du client**

- 5) Un versement en espèces sur un compte est suivi d'un retrait après une courte période par un fonctionnaire pour un montant de **FCFA 18.000.000**
- 6) Virement reçu totalement retiré sur une courte période par un individu résidant en Allemagne au siège d'une banque à Lomé : **FCFA 20.000.000**
- 7) Un versement en espèces est effectué par un client fonctionnaire pour **FCFA 61.000.000**

Cette opération n'est pas adaptée au profil du client .



#### **Indicateurs d'alerte**

- volume élevé des opérations,
- disproportion entre le revenu du suspect et les opérations réalisées,
- absence de justificatif économique.



### **Cas relatifs à une utilisation douteuse de carte bancaire prépayée pour FCFA 106 050 000**

- 8) Il s'agit d'une utilisation douteuse de carte prépayée de recharge par une commerçante. Le montant engagé en l'espace de 10 jours aux Pays-Bas s'élève à **FCFA 56.050.000**
- 9) Mais une nouvelle demande de **FCFA 50 .000.000** introduite par la même personne a été refusée.



### Indicateurs d'alerte

- volume élevé des règlements par carte,
- délai court des utilisations,
- nature des règlements non élucidée.



### Cas d'une opération suspecte en devises pour FCFA 191.000.000

10) Un ressortissant de l'UEMOA procède à une ouverture de compte avec des espèces en USD sans justificatifs probants ; le compte a été totalement vidé pour un transfert vers un pays de la CEDEAO, hors UEMOA.



### Indicateurs d'alerte

- volume élevé des opérations,
- disproportion entre le revenu du suspect et les opérations réalisées,
- absence de justificatif économique.



### Cas de fonctionnement atypique de compte

#### Pour FCFA 1 379 842 502

11) Importants fonds reçus par deux transferts et un versement en espèces pour totaliser la somme pré citée



### Indicateurs d'alerte

- fonctionnement anormal de comptes,
- confusion des comptes,
- non respect des règles d'orthodoxie en matière de gestion des subventions,
- difficulté de suivi des règlements,
- confusion créée par des homonymies.



## C – RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX DOS

La mondialisation et le développement des nouvelles technologies de l'information semblent ouvrir aux cybercriminels une brèche dans la LBC/FT et ils s'y engouffrent à cœur joie.

La dominance au cours de ce deuxième trimestre 2004 d'indices liés aux virements électroniques présage du développement de la cybercriminalité.

Des cas d'opérations importantes en numéraires exécutées par les personnes ou clients des banques en désaccord avec leur profil économique et surtout sans justificatifs économiques semblent augurer d'une recrudescence de la délinquance financière et surtout de la corruption et divers abus.

Par rapport à certains indices de blanchiment de capitaux relevés au cours du deuxième trimestre de l'année 2014, la CENTIF-TG recommande l'adoption rapide de certains textes notamment la loi sur la corruption, la cybercriminalité et autres.

Pour ce qui concerne les agents de l'Etat, la déclaration de patrimoine avant l'entrée en fonction pourrait être un garde-fou de lutte contre la corruption.

Il faudra par ailleurs rendre effective l'application de la loi sur la promotion de la bancarisation et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux non seulement au niveau national mais surtout au niveau communautaire.

Les opérations en numéraires sont ancrées dans les pratiques courantes des pays de l'UEMOA il est souvent difficile, en l'absence de justificatif économique, de se prononcer sans erreur sur l'infraction de blanchiment.

Il faut reconnaître que les règlements ou transactions en numéraires sont la plupart du temps une porte ouverte à toute sorte de trafic pouvant déboucher sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

## II – LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION

### A – COOPERATION NATIONALE

La relance des activités du Comité Interministériel ainsi que la confiance témoignée par le réseau de correspondants et les administrations chargées de la lutte contre la criminalité économique sont entre autres des preuves de renforcement de coopération sur le plan national.

Les séances de travail et diverses rencontres, notamment avec les institutions de l'Etat ont permis de consolider la collaboration entre la CENTIF-TG et les services administratifs.

Des séances de travail relatives aux échanges d'information entre la CENTIF-TG et les autres acteurs intervenant dans la lutte que sont la Police, la Gendarmerie et la Douane participent à ce renforcement de coopération.

Par ailleurs, l'obtention rapide des réponses aux demandes d'information constitue un volet important de cette coopération.

- **Atelier de revue du Plan d'Action de la Réforme des Finances Publiques**

**Les 7 et 8 avril 2014** dans le cadre du suivi des réformes, un atelier de revue du Plan d'Action de la Réforme de la Gestion des Finances Publiques (PA-RGFP) s'est tenu au Centre Administratif des Services Economiques et Financiers (CASEF) à Lomé.

Madame BADANARO Lida, responsable du département des analystes de la CENTIF-TG y a pris part au titre de la coopération nationale entre la CENTIF-TG et les administrations publiques.

Organisé par le Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et Programmes Financiers avec l'appui du projet conjoint UE-FMI, cet atelier a réuni les membres du comité de suivi des réformes, les correspondants et répondants thématiques

des structures qui sont impliquées dans la réformes des finances au Togo ainsi que les partenaires techniques qui soutiennent le Togo dans sa politique de réforme.

L'objectif est d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes des finances publiques et de proposer son échelonnement pour la période 2014 -2016.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

- état des lieux des mesures réalisées partiellement et non réalisées pour chaque programme de ce plan d'action ;
- présentation du programme d'activité de 2014 ;
- proposition pour l'échelonnement du plan d'action sur les périodes 2014 et 2016.

- **Atelier de renforcement des capacités des membres du comité technique de formation**

**Le 16 et le 23 avril 2014**, Monsieur TSONTSOKO Mammam, analyste financier a représenté la CENTIF-TG à cet atelier.

Organisé par le ministère de l'économie et des finances, l'atelier vise à réformer les ressources humaines pour atteindre les résultats axés sur la gestion des résultats, par la définition du profil requis et l'identification de l'existant, afin de planifier les formations permettant de combler les attentes.

La gestion des ressources humaines doit pouvoir concilier la définition de la politique du gouvernement et les compétences de la force du travail.

- **Séance de travail avec les responsables de conformité et d'audit des institutions financières**

**Le 25 avril 2014**, une séance de travail dirigée par son Président a réuni au siège de la CENTIF-TG les responsables anti blanchiment des Institutions Financières (IF) et des Institutions de Micro Finance (IMF) dans le but de consolider les relations de collaboration.

Les points abordés sont entre autres :

- le rappel des obligations des IF et IMF en matière de transmission de DOS,
- l'information sur la formation organisée conjointement par la société Fourtrust et la CENTIF-TG,
- la vigilance des IF et IMF pour les transactions.

Au cours de cette rencontre les participants ont marqué leur adhésion à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme que mène la CENTIF-TG pour l'assainissement du climat des affaires, profitable aux institutions bancaires et de micro finance.

- **Atelier sur l'actualisation de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme des 27 et 28 mai 2014**

La stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est un document qui retrace la vision du Togo dans la perspective de l'éradication de ce phénomène dans le pays.

Depuis son élaboration en 2010 jusqu'à ce jour, beaucoup de choses ont évolué aussi bien sur plan national que sur le plan international en matière de la LBC/FT.

C'est dans le souci de répondre à cette dynamique que les autorités ont demandé à la CENTIF-TG d'actualiser cette stratégie.

Dans cette optique, elle a organisé ledit atelier regroupant les différents acteurs publics et privés impliqués dans la LBC/FT au Togo afin d'intégrer les amendements intervenus au cours des quatre dernières années au projet initial.

A cet effet, trois groupes de travail thématiques (financiers, juristes et opérationnels) ont été constitués pour relire le projet de la stratégie nationale de LBC/FT. Des amendements ont été formulés par chaque secteur d'activités représenté dans le document étudié. Les points de vue ont été harmonisés au cours des séances plénières pour ainsi finaliser le document et permettre à la CENTIF-TG de posséder sa stratégie nationale de la LBC/FT pour 2014 à 2017.

*Le tableau ci-après récapitule l'évolution globale des échanges d'information au cours des deuxièmes trimestres :*

2 <sup>ème</sup> trimestre 2014	AVRIL	MAI	JUIN	TOTAL TRIMESTRIEL
INFORMATIONS DEMANDEES	31	83	11	125
INFORMATIONS RECUES	30	67	07	104
Taux de rentrée	97%	81%	64%	83%

2 <sup>ème</sup> trimestre 2013	AVRIL	MAI	JUIN	TOTAL TRIMESTRIEL
INFORMATIONS DEMANDEES	00	39	47	86
INFORMATIONS RECUES	00	34	19	53
Taux de rentrée	00	87%	40%	61%

2 <sup>ème</sup> trimestre 2012	AVRIL	MAI	JUIN	TOTAL TRIMESTRIEL
INFORMATIONS DEMANDEES	33	21	96	150
INFORMATIONS RECUES	32	20	85	137
Taux de rentrée	97%	95%	89%	91%

2 <sup>ème</sup> trimestre 2011	AVRIL	MAI	JUIN	TOTAL TRIMESTRIEL
INFORMATIONS DEMANDEES	27	31	14	72
INFORMATIONS RECUES	07	21	07	35
Taux de rentrée	25%	67%	50%	48%

**Le tableau ci-après récapitule l'évolution par assujettis des échanges d'information au cours des deuxièmes trimestres:**

***Demande d'informations aux assujettis au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014***

	Administration		Taux d'entrée	EPNFD		Taux d'entrée	Organismes financiers		Taux d'entrée
Mois	Demandes	Réponses		Demandes	Réponses		Demandes	Réponses	
Avril	02	02	100%	00	00	00%	29	28	96%
Mai	05	01	20%	00	00	00%	78	66	85%
Juin	02	02	100%	00	00	00%	09	05	56%
<b>Total</b>	<b>09</b>	<b>05</b>	<b>56%</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00%</b>	<b>116</b>	<b>101</b>	<b>87%</b>

***Demande d'informations aux assujettis au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013***

	Administration		Taux d'entrée	EPNFD		Taux d'entrée	Organismes financiers		Taux d'entrée
Mois	Demandes	Réponses		Demandes	Réponses		Demandes	Réponses	
Avril	00	00	00%	00	00	00%	00	00	00%
Mai	02	02	100%	00	00	00%	37	32	86%
Juin	05	04	80%	00	00	00%	42	38	90%
<b>Total</b>	<b>07</b>	<b>06</b>	<b>86%</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00%</b>	<b>79</b>	<b>70</b>	<b>89%</b>

***Demande d'informations aux assujettis au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012***

	Administration		Taux d'entrée	EPNFD		Taux d'entrée	Organismes financiers		Taux d'entrée
Mois	Demandes	Réponses		Demandes	Réponses		Demandes	Réponses	
Avril	00	00	00%	00	00	00%	35	34	97%
Mai	03	03	100%	01	01	100%	18	18	100%
Juin	07	05	71%	00	00	00%	31	30	97%
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>08</b>	<b>80%</b>	<b>01</b>	<b>01</b>	<b>100%</b>	<b>84</b>	<b>82</b>	<b>98%</b>

***Demande d'informations aux assujettis au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011***

	Administration		Taux d'entrée	EPNFD		Taux d'entrée	Organismes financiers		Taux d'entrée
Mois	Demandes	Réponses		Demandes	Réponses		Demandes	Réponses	
Avril	27	08	30%	00	00	00%	00	00	00%
Mai	05	01	20%	00	00	00%	26	20	77%
Juin	01	00	00%	00	00	00%	13	09	69%
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>09</b>	<b>27%</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00%</b>	<b>39</b>	<b>29</b>	<b>74%</b>

**Ces demandes d'information sont en rapport avec l'analyse des DOS enregistrées.**

## B – COOPERATION INTERNATIONALE

Au cours du deuxième trimestre 2014, les activités internationales de la CENTIF-TG ont porté également sur la participation aux réunions des instances du GIABA et du Groupe Egmond, à la coopération avec les autres CENTIF ou CRF et à des prises de contacts avec des partenaires stratégiques ciblés.

Les réunions plénières du GIABA représentent une plateforme de partage d'expériences et de discussions entre pays membres où sont abordées des questions pertinentes qui requièrent une approche concertée, collective et harmonisée dans la mise en œuvre de mesures décisives de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La CENTIF-TG demeure convaincue que la réussite de la lutte repose sur la coopération internationale, basée sur des échanges d'informations fiables.

### ▪ Séminaire des CFR francophone à Douala au Cameroun

La CENTIF-TG a délégué du 5 au 7 avril 2014, le Commissaire Principal KOULEOSSI Yao-Videm, Directeur du Renseignement Financier et de la Stratégie, pour prendre part au séminaire sur la coopération internationale entre les cellules de renseignement financier francophone du Groupe Egmont.

Les participants venus des CRF membres du Group Egmont ayant le français en partage ont écouté et discuté des sujets tels que :

- la fonction de réception, d'analyse et de transmission de la cellule de renseignement financier,
- la coopération internationale opérationnelle : échange de bonnes pratiques,
- la transposition et compréhension des concepts anglo-saxons du groupe Egmont,
- l'expérience de la CTIF de Belgique en matière de coopération internationale
- la présentation et enjeux de nouveaux standards du Groupe Egmont.

- **Participation à la 21<sup>ème</sup> Plénière du GIABA du 5 au 9 mai 2014 à Niamey**

Le président a conduit une délégation togolaise à la 21<sup>ème</sup> Réunion Plénière de la Commission Technique du GIABA qui s'est déroulée à Niamey au Niger du 05 au 09 mai 2014.

Au cours de cette rencontre, le Togo a eu à présenter son troisième rapport de suivi et a été félicité pour des progrès considérables et pour plusieurs actions visant à renforcer son dispositif de LBC/FT pour une meilleure conformité aux recommandations du GAFI.

Le Togo est maintenu sous le régime de suivi régulier et doit à ce titre présenter son quatrième rapport en mai 2015.

Cette assise est marquée par les travaux en plénières où le GIABA a présenté le rapport d'activités de son Directeur Général ainsi que d'autres activités telles que :

- l'examen du calendrier d'évaluation mutuelle du GIABA,
- le mémorandum sur les Processus et Procédures d'Evaluation Mutuelle du GIABA,
- l'examen du rapport d'enquête sur la conformité du secteur financier des Etats membres en matière de LBC/FT.

Outre ces présentations, les participants ont également planché sur les études de typologies et autres recherches du GIABA articulées autour :

- du rapport du Co-président du Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes,
- du résumé des rapports par pays,
- du rapport des co-présidents du GTEMME.

Entre autres, il a été décidé que le Togo, après une évaluation nationale du risque, subisse une autre en février 2019 pour le 2<sup>ème</sup> tour.

En marge de cette plénière du GIABA, le président a pris part au forum des CRF de l'UEMOA et à la 13<sup>ème</sup> réunion du comité ministériel du GIABA.

- **Participation à la Plénière du groupe Egmont à Lima au Pérou du 1<sup>er</sup> au 6 juin 2014**

La CENTIF-TG est représentée par son président à *la 22<sup>ème</sup> plénière du groupe Egmont* tenu à Lima au Pérou du 1<sup>er</sup> au 6 juin 2014, dans le cadre du renforcement de la coopération internationale en matière de LBC/FT et de sa compétitivité sur le plan opérationnel.

Cette rencontre a pour but de faire le point des activités des différents Groupes de Travail et de discuter des défis auxquels sont confrontées les CRF membres du groupe Egmont.

Pour ce faire, il a pris part aux différentes réunions et groupes de travail préliminaires dont:

- la réunion du comité du groupe Egmont avec les responsables des CRF,
- la réunion du comité du groupe Egmont avec des groupements de type GAFI de l'Afrique de centrale et de l'Afrique de l'Ouest,

En plus de ces rencontres, il a également participé aux plénières où des thématiques sur la LBC/FT et la coopération internationale ont été abordées.

Ces communications portent sur :

- le rôle d'une CRF dans la lutte contre la corruption et le recouvrement des avoirs ;
- la nouvelle méthode de paiement suivi par le financement du terrorisme ;
- le rôle d'une CRF dans la conduite de l'évaluation nationale des risques ;
- la coopération internationale pour les CRF francophones ;
- l'évaluation mutuelle: expériences des CRF ;
- les nouveaux standards du GAFI ;
- la lutte contre la corruption, la fuite des fonds illicites, l'économie de l'ombre.

- **Participation au 9<sup>ème</sup> programme mondial INTERPOL sur la lutte anticorruption, la criminalité financière et le recouvrement des avoirs du 10 au 14 juin 2014**

Dans le cadre du renforcement des compétences en matière de lutte contre la corruption et le BC/FT, la CENTIF-TG a délégué la responsable du département des analystes

Madame BADANARO Lida audit séminaire qui s'est déroulé à Dakar au Sénégal du 10 au 14 juin 2014.

Cette formation, organisée par le secrétariat général de l'INTERPOL en partenariat avec le département d'Etat américain avait pour objectif de renforcer les connaissances et les compétences des participants sur les outils et techniques les plus récentes en matière d'enquête sur les diverses formes de corruption, la traçabilité des opérations financières et l'informatique légale appliquée au domaine financier, l'utilisation de l'entraide judiciaire dans les enquêtes internationales etc. Les participants à ce séminaire ont raffermi leur capacité en matière :

- du cadre juridique et institutionnel de la corruption au niveau national, régional et international,
- de l'abus de la fonction officielle ; un indice de corruption et le défi à relever pour faire aboutir les enquêtes et les poursuites concernant ce type d'affaires,
- de la corruption dans le secteur financier et défis à relever,
- de l'ampleur de la corruption dans l'acquisition des marchés publics et mesures visant à minimiser l'incidence de la corruption dans les contrats de marché public,
- de la détection des affaires de corruption relatives à l'exploitation des ressources naturelles,
- du rôle de l'INTERPOL-STAR en matière de recouvrement des avoirs au niveau international, et étude de cas sur le recouvrement et le rapatriement des avoirs confisqués,
- de la coopération judiciaire en matière de corruption,
- de l'informatique légale et la police scientifique appliquée à la téléphonie mobile pour retrouver la trace des opérations financières effectuées sont entre autres des modules dont ont débattus les participants.

- **Participation à la Plénière du GAFI à Paris du 23 au 27 juin 2014**

Le président de la CENTIF-TG à pris part sur invitation du GIABA à la Plénière du Groupe d'Action Financière (GAFI) qui s'est tenue à Paris du 23 au 27 juin. Cette assise avait pour objectif d'améliorer la capacité des participants à la compréhension des processus des évaluations mutuelles.

**Demandes envoyées par la CENTIF-TG aux CRF étrangères au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014**

Mois	Demande	Réponse	Taux d'entrée
Avril	01	00	00%
Mai	01	00	00%
Juin	00	00	00%
<b>Total</b>	<b>02</b>	<b>00</b>	<b>00%</b>

**Demandes envoyées par la CENTIF-TG aux CRF étrangères au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013**

Mois	Demande	Réponse	Taux d'entrée
Avril	00	00	00%
Mai	00	00	00%
Juin	00	00	00%
<b>Total</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00%</b>

**Demandes envoyées par la CENTIF-TG aux CRF étrangères au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012**

Mois	Demande	Réponse	Taux d'entrée
Avril	00	00	00%
Mai	00	00	00%
Juin	00	00	00%
<b>Total</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00%</b>

**Demandes envoyées par la CENTIF-TG aux CRF étrangères au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011**

Mois	Demande	Réponse	Taux d'entrée
Avril	01	01	100%
Mai	00	00	00%
Juin	01	01	100%
<b>Total</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>100%</b>



**Demandes reçues par la CENTIF-TG sur le plan international au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014**

Mois	Reçue	Réponse	Taux d'entrée
Avril	03	02	67%
Mai	03	01	33%
Juin	00	00	00%
<b>Total</b>	<b>06</b>	<b>03</b>	<b>50%</b>

*Le tableau ci-après récapitule l'origine des échanges d'information par le biais du site du Groupe Egmond au cours du deuxième trimestre 2014 :*

	DATE D'ARRIVEE	CRF REQUERANT	OBSERVATIONS
1	25/04/2014	CENTIF SENEGAL	Répondu
2	28/04/2014	FIU SRI LANKA	
3	25/04/2014	FIU ARGENTINE	Répondu
4	15/05/2014	FIC AFRIQUE DU SUD	
5	15/05/2014	CFR GRENADE	
6	28/05/2014	FIU NIGERIA	Répondu



## C – RENFORCEMENT DES CAPACITES

### 1 – FORMATIONS DONNEES PAR LA CENTIF-TG

#### ▪ Formation régionale à la LBC/FT

Cette formation est organisée conjointement par la CENTIF-TG et le Comité Inter Ministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme (CIMSA LBC/FT) à l'attention des acteurs administratifs et privés de LBC/FT de la région septentrionale du 15 au 16 avril 2014.

Elle s'inscrit dans le cadre de la poursuite des activités de ce comité qui compte sur la collaboration avec la CENTIF pour rendre plus visibles leurs missions sur le plan national et favoriser une prise de conscience plus accrue du public sur les deux phénomènes qui minent l'Afrique en général et le Togo en particulier.

L'objectif visé est de le rendre opérationnel aux côtés de la CENTIF-TG pour la sensibilisation et la formation sur le terrain, en vue d'une prise de conscience de plus en plus forte des acteurs sur les effets néfastes des fléaux de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et de favoriser une collaboration entre les acteurs de la région des savanes et les deux structures.

C'est un atout capital qui permettra au Comité de mener à bien sa mission de suivi afin que la LBC/FT soit renforcée à tous les niveaux.

Les divers modules présentés pour le renforcement des capacités des participants en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été axés autour des points suivants :

- la problématique de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (par CENTIF-TG),
- typologie de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme dans le secteur bancaire (par CENTIF-TG),
- quelques indicateurs de LBC/FT (membre du Comité Interministériel au CNAD),
- les obligations des institutions financières,

- la législation en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (par CENTIF-TG),
- les infractions sous jacentes du blanchiment d'argent et les conséquences socio-économiques de l'usage des drogues (Membre du Comité Interministériel à OCRTIDB),
- les techniques d'investigations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (par CENTIF-TG)
- les Conventions des Nations Unies (par la CENTIF-TG).

▪ **Séminaire de sensibilisation et de formation sur la Lutte contre le  
Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme des 26 et 27 juin  
2014**

Les **26 et 27 juin 2014**, s'est tenue à l'Hôtel Sancta Maria à Lomé, une formation dont le thème est : « Piloter le dispositif de lutte contre le BC/FT lors du financement des campagnes agricoles ».

Organisé par Fourtrust Management Risk en collaboration avec la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo (CENTIF-TG), cet atelier de formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des synergies de compétences, afin d'apporter aux institutions financières une formation pratique rendant fidèlement compte des dernières évolutions en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT).

L'objectif général de ce séminaire est de renforcer les capacités des managers et collaborateurs concernés par les enjeux de lutte anti-blanchiment et la prévention du financement du terrorisme (commerciaux, chargés des opérations, chargés de la conformité, contrôleurs internes etc.)

Ont pris part à ce séminaire, trois (03) représentants des institutions financières du Bénin, et cinq (05) représentants des banques commerciales du Togo.

Quatre (04) communications ont constitué l'ossature des présentations.

Le premier exposé a porté sur le thème : « *Les spécificités du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme au plan africain* » présenté par Lt-Col Kokou Balakibawi PAKA, Directeur du Département des Enquêtes de la CENTIF-TG

Quatre modules ont été exposés :

- généralités sur le BC/FT (définition, différentes phases et conséquences) ;
- quelques typologies courantes ;
- nouveaux défis et stratégies.

La deuxième communication a porté sur le thème : « *Rôle d'une cellule de Renseignement Financier (CRF) dans la lutte contre le BC/FT* » exposé par Mme TIDJANI Dédé, Secrétaire Générale à la CENTIF-TG.

Le plan de cet exposé comporte les rubriques suivantes :

- cadre juridique et réglementaire ;
- organisation et fonctionnement ;
- missions de la CENTIF-TG ;
- coopération de la CENTIF-TG avec les autres institutions.

La création d'une cellule de renseignement financier (CRF) dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est une réponse au caractère transnational que constituent les fléaux de BC/FT.

La communauté internationale dans sa mobilisation a suscité la création des cellules de renseignement financier au niveau de tous les pays, sur la base des Recommandations du GAFI. Il existe plusieurs types de CRF dont la mission est à la fois :

- opérationnelle : l'analyse des DOS pour détecter le BC/FT ;
- préventive : la sensibilisation et la formation des assujettis et de la population ;
- stratégique : études typologiques menées en vue de donner des avis aux Autorités en matière d'orientation de la LBC/FT.

Mme BADANARO Lida, Chef Bureau des analystes financiers de la CENTIF-TG a fait une présentation sur le thème intitulé : « *l'obligation de vigilance et l'obligation de diligence dans la lutte contre BC/FT* ». Les modules suivants ont été développés :

- problématique du BC/FT ;
- obligation de vigilance et de diligence en matière de LBC/FT ;
- sanctions à l'encontre des organismes financiers en cas de non-respect des obligations.

Cette communication a permis de retracer les obligations de vigilance auxquelles sont astreintes les institutions financières en matière de LBC/FT.

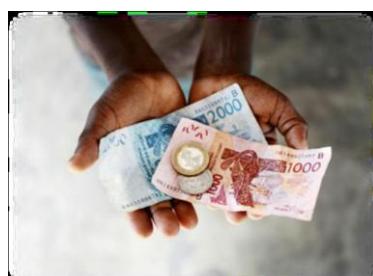
En effet, les institutions financières doivent mettre en place un dispositif permettant d'identifier le client, de connaître l'origine des fonds avant l'entrée en relation.

Au cours de la relation, les assujettis ont une obligation de vigilance constante et une obligation de vigilance renforcée pour les clients à haut risque c'est-à-dire présentant un risque de BC/FT élevé. Par ailleurs, l'exposé a fait ressortir les sanctions qui pèsent sur ces institutions en cas de non-respect des obligations.

Le quatrième thème intitulé : « *le blanchiment de capitaux liés au financement de projets de campagne agricole* » exposé par le Commissaire principal KOULEOSSI Yao-Videm, Directeur du Renseignement Financier et de la Stratégie de la CENTIF-TG. Le plan de cet exposé comporte les rubriques suivantes :

- *introduction sur le financement des campagnes agricoles* ;
- *risques de blanchiment de capitaux dans la phase de production* ;
- *risques de blanchiment de capitaux dans la phase de commercialisation* ;
- *prévention des risques de blanchiment de capitaux* .

Cette communication a démontré que la libéralisation du commerce des produits agricoles et le désengagement des Etats dans la gestion des campagnes agricoles ont eu pour effet de mettre les agriculteurs en face des acheteurs de leurs produits. Cette brèche peut être utilisée par les criminels aussi bien dans la phase de production que celle de la commercialisation pour exercer leurs activités de blanchiment dont il convient d'identifier les risques en vue de leur prévision.



## 2 - FORMATIONS SUIVIES PAR LA CENTIF-TG

- **Séminaire de formation sur les outils et services intégrés d'INTERPOL à Lomé du 23 au 24 juin**

Dans le cadre du renforcement des capacités en techniques d'investigation, la CENTIF-TG a organisé un séminaire de deux jours à l'attention des membres et du personnel sur *les outils et services intégrés d'INTERPOL*.

Le séminaire organisé par la CENTIF-TG, du 23 au 24 juin à son siège visait à

- renforcer la coopération entre la police nationale et la CENTIF-TG,
- à renforcer la capacité des analystes et enquêteurs,
- connaître le rôle et le fonctionnement de l'INTERPOL,
- initier les membres et le personnel de la CENTIF-TG à l'utilisation du système de communication I-24/7 d'INTERPOL.

Les modules inhérents à la LBC/FT et à l'INTERPOL ont été exposés et débattus. Il s'agit :

- *de la problématique de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) et le rôle de la CENTIF-TG.*
- *du rôle et les fonctions d'INTERPOL et du BCN Lomé et ses activités*
- *du règlement d'INTERPOL sur le traitement des données ;*
- *du « l'INSYST de I-24/7»*
- *de la présentation de I-Link ;*
- *de la présentation de e-ASF2.*



## III – LES PERSPECTIVES

### A – SUIVI DU PLAN D’ACTION

La mise en place d'une cellule de renseignement financier (CRF) par les Etats membres constitue la pierre angulaire des efforts des autorités nationales pour s'attaquer au problème de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et des autres délits financiers.

Sur le plan du renforcement du cadre législatif, plusieurs recommandations ont été faites lors du premier rapport de suivi concernant notamment :

- l'élaboration des statistiques fiables au niveau de toute l'administration ;
- l'incrimination du terrorisme, de la corruption, de la fraude fiscale, de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants ;
- la mise en œuvre de mesures juridiques et institutionnelles pour le gel des fonds et biens ; etc.

Les progrès accomplis par le Togo en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été reconnus.

Toutefois, jugeant les mesures insuffisantes, la 21<sup>ème</sup> Plénière a encouragé les autorités togolaises à poursuivre les efforts en vue de combler les lacunes relevées dans le dispositif LBC/FT.

L'adoption par le Togo de la politique nationale de la justice permettra la réforme de la justice.

Le Togo a également procédé à la révision de son Code Pénal pour criminaliser les infractions mentionnées ; il reste à terminer la procédure d'adoption.

La Plénière a recommandé le maintien du Togo sous le régime de suivi régulier accéléré et il devra présenter un quatrième rapport de suivi à la Plénière de mai 2015.

## B - AUTRES RECOMMANDATIONS

### a - AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION

Il conviendrait de :

- mettre en place un plan d'informatisation des administrations impliquées dans la LBC/FT afin de remonter, d'identifier et d'optimiser les recherches ;
- créer ou renforcer des unités spécialisées dans la lutte contre les infractions économiques et financières au sein des services de la Police et de la Gendarmerie ;
- faire établir des statistiques fiables au niveau de toutes les administrations.

### b - AU NIVEAU DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

La création récente de l'OTR (Office Togolais des Recettes) répond à la préoccupation de l'assainissement des finances publiques car l'objectif est de combattre la fraude douanière et l'évasion fiscale.

La CENTIF-TG propose que cette réforme soit étendue à toutes les autres entreprises publiques et para publiques telles que les sociétés minières, l'Office des Télécommunications, etc.

Conformément aux recommandations du GAIFI, des mesures juridiques et institutionnelles pour le gel des fonds et biens doivent être envisagées au niveau communautaire et national.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de :

- créer un Office des Changes susceptible de suivre tous les mouvements de fonds ou de transferts ;

- renforcer le contrôle assuré par la Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (CAS-IMEC) au niveau des institutions de micro-finances en le dotant de moyens matériels et humains ;
- instaurer des mesures préventives applicables aux entreprises et professions non financières désignées et aux organismes à but non lucratif ;
- créer au niveau de chaque administration de l'OTR (Douanes, Impôts), une unité d'inspecteurs spécialisés dans la lutte anti-blanchiment à travers les transactions commerciales et la fraude fiscale ainsi qu'une unité de lutte anti-blanchiment au niveau du trésor public.

### C - AU NIVEAU DE LA CENTIF-TG

Il faudra entre autres

- poursuivre le renforcement des capacités des membres, la formation continue du personnel d'appui et des correspondants dans les administrations,
- renforcer les capacités des assujettis notamment les institutions de la micro finance, les sociétés d'assurance, les agences immobilières, les ONG, la Poste, les Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD),
- former les magistrats en vue d'une incitation à une spécialisation en LBC/FT,
- sensibiliser la société civile, les journalistes, les Autorités politiques,
- divulguer des lois LBC/FT au grand public,
- Introduire les cours sur la LBC/FT à l'Université, à l'Ecole Nationale Administration (ENA) et à l'Ecole de Magistrature.

La CENTIF-TG doit intégrer, entre autres les dispositions complémentaires suivantes pour renforcer son opérationnalité notamment :

- le renforcement en logistique et en moyens de communication,
- la sécurisation du bâtiment servant de siège pour répondre aux normes internationales requises, par l'installation de vidéo surveillance et d'autres

équipements en matériel de sécurité tels des portes ouvrables avec des cartes magnétiques ainsi que des armoires ignifuges, etc.

- la CENTIF-TG devra disposer également d'un centre de formation et de documentation qui assure, à cet égard la formation interactive des assujettis,,.
- la construction de son propre siège.

#### **d - AU NIVEAU DE L'UEMOA**

Il s'agirait de lever certaines lacunes pour se conformer aux exigences de la Communauté Internationale (le GAFI, les conventions et résolutions de l'ONU). Pour ce faire,:

- réviser les lois pour une bonne adaptation au nouvel environnement ; loi portant réglementation bancaire, lois LBC/FT etc. ;
- renforcer la législation sur les transactions en espèces et mettre en œuvre un système de déclaration des transactions en espèces ; sensibiliser les opérateurs économiques sur les risques des transports physiques des fonds ;
- promouvoir une bancarisation effective au Togo et dans l'espace UEMOA ;
- imposer aux institutions financières une obligation de mesure de vigilance renforcée ;
- appliquer des mesures de vigilance aux Personnes Politiquement Exposées ;
- mettre en place des dispositions existantes en matière de conservation de documents au niveau des acteurs de la micro finance, des agréés de change manuels et des services de transmission de fonds ou de valeurs ;
- instaurer des mesures préventives applicables aux entreprises et professions non financières désignées et aux organismes à but non lucratif.

## C – LES DEFIS

Le champ des insuffisances relevées pour le Togo est très vaste et correspond à la réalité des défis du pays.

Le Togo devra intensifier ses efforts afin d'atteindre un niveau plus élevé de conformité avec les normes du GAFI.

Dans ce cadre, deux volets essentiels sont à prendre en compte : l'adoption des textes soumis aux autorités et l'adoption de la Stratégie Nationale de LBC/FT par le Gouvernement.

La mise en place de la Stratégie Nationale doit permettre de manière plus spécifique de :

- renforcer la capacité des acteurs de lutte contre la LBC/FT notamment de la CENTIF, de la police nationale, de la gendarmerie nationale, des magistrats, des régies financières etc ;
- rendre efficace l'action du comité inter ministériel chargé du suivi optimal des activités s'inscrivant dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- sécuriser le secteur économique et financier par le renforcement du dispositif institutionnel, légal et réglementaire ;
- accompagner les EPNFD et le secteur financier dans le renforcement de leurs dispositifs préventifs notamment l'acquisition de Système Intégré de Gestion (SIG) performant ;
- promouvoir la coopération au plan national entre la CENTIF et le secteur financier, les EPNFD et les autres acteurs impliqués dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- soutenir les actions des associations professionnelles (EPNFD et secteur financier) en vue de leur permettre de jouer pleinement leurs rôles dans la sensibilisation et la diffusion des informations ;
- développer et promouvoir la coopération au plan international.

Malgré ces efforts, le Togo reste vulnérable à plusieurs fléaux :

- une partie importante de l'économie du Togo s'opère dans l'informel ;
- les taux de bancarisation et d'alphanumerisation restent faibles ;
- l'application de la loi sur les instruments de paiement demeure insuffisante ;
- la porosité des frontières du Togo induit une corruption (absence de contrôle, contrôles insuffisants ou inefficaces) ;
- la corruption gangrène les administrations publiques et privées ;
- le risque de corruption demeure élevé en l'absence de contrôle des activités des associations à but non lucratif ;
- la situation géographique du Togo fait de lui un pays de transit pour les trafiquants de tout genre : stupéfiants, pierres et métaux précieux etc. .
- le risque en matière de change de devises est élevé en raison des transactions qui s'opèrent en dehors des structures financières.\*

Au regard des vulnérabilités relevées, il s'avère nécessaire :

- de réglementer une partie importante de l'économie informelle ;
- de renforcer de manière continue et à plus long terme la volonté politique
- de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment par l'articulation claire des objectifs politiques qui permettront à cette lutte de contribuer au développement ;
- d'apporter une attention particulière à l'origine des capitaux investis dans le pays au niveau des acteurs impliqués ;
- d'exercer une vigilance et un contrôle accru sur certains secteurs particulièrement exposés aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme tels que : le marché boursier, le secteur immobilier, les banques, les institutions de micro finances, les casinos et jeux de hasard, le secteur des assurances, les bureaux de change, les œuvres caritatives, les avocats, les notaires, les virements électroniques, les cybercafés, la vente de véhicules d'occasion, la vente informelle de carburant, la zone franche. ;

- de renforcer les moyens et capacités des organismes financiers afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- de coordonner la lutte efficace relative aux principales infractions identifiées comme étant sous-jacentes au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, notamment, le trafic de drogues, le proxénétisme, le trafic d'enfants, le trafic d'organes humains, le trafic d'objets d'art, la corruption, le détournement de deniers publics etc.



# CONCLUSION

Le Plan de Stratégie Nationale conçu avec l'appui du GIABA est un cadre cohérent qui a besoin du soutien des partenaires stratégiques et de l'engagement soutenu des autorités administratives nationales.

La CENTIF-G devra atteindre un développement informatique conforme aux standards internationaux dans l'objectif d'une plus grande opérationnalité en matière de traitement des DOS.

Les actions de sensibilisation et de vulgarisation des textes en matière de LBC/FT avec la formation de toutes les cinq (05) régions du Togo doivent s'accentuer afin que les populations cibles puissent s'approprier ce dispositif, en raison des multiples conséquences néfastes liées au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.

La sensibilisation en LBC/FT devra également se poursuivre pour faire augmenter le nombre de DOS reçues. Une réponse favorable est toujours donnée aux institutions qui souhaitent bénéficier de l'expertise de ses membres pour leurs formations internes.

Une collaboration accentuée entre les acteurs nationaux dans le cadre du Comité interministériel devrait permettre de réaliser des résultats d'une plus grande efficacité dans les actions entreprises.

La CENTIF-TG poursuivra le renforcement de son personnel technique dans le cadre du Comité chargé de la programmation des formations et procédera à l'évaluation des performances du personnel d'appui.

L'amélioration du cadre juridique et institutionnel permettra au Togo de lever les défis. La prévention, la répression et la poursuite des auteurs des crimes économiques et financiers seront accentuées.

La CENTIF-TG entretient d'excellentes relations avec les autres CRF, notamment en matière d'échanges d'informations et d'assistance mutuelle.

La signature d'autres accords lui permettra d'avoir une meilleure assise sur le plan de la coopération internationale, basée sur des échanges d'informations fiables et sécurisées.

Son adhésion à l'association mondiale de Cellules de Renseignements Financiers ainsi que son implication à la mise en place d'un cadre de concertation des CRF africaines participent au renforcement de cette coopération internationale.

-----

Lomé, le 15 juillet 2014

Le Président de la CENTIF-TG

